Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260423-20260613-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-06-13

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 23 avril 2026

OBJET : **missions argent de poche été 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
RAFFRAY Y. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : FRABOULET C.

Laure Boizard, Adjoint au Maire, explique que, depuis plusieurs années, le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 14-18 ans la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les congés d'été. Les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- accompagner les jeunes dans une 1ère expérience
- valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- créer du lien entre les jeunes, élus et agents
- découvrir les structures municipales
- découvrir les métiers
- permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée d'1/2 journée (3h30 dont 30 min de pause). Chaque jeune peut effectuer 5 missions maximum. L'indemnisation est fixée à 15€ par mission. L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal. Un contrat est signé par le jeune et la collectivité.

Au budget, la somme de 600 € est attribuée à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en place de l'opération « argent de poche » pour l'été 2026 pour les jeunes de 16-17 ans.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 28 avril 2026

Le Maire,